



Séance du 1^{er} Juillet 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	28	23
Date de la convocation		
23/06/2025		
Date d'affichage		
23/06/2025		

L'an deux mil vingt-cinq et le 1^{er} Juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de Mme Stéphanie CHESSOUX, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de HIRIGOYEN Philippe, DUBOS Christelle, PELLETIER Mathieu, SALLABERRY Muriel, DARRIBERE Patrick qui ont donné respectivement pouvoir à FRACCHETTI Bernard, CHESSOUX Stéphanie, PETITJEAN Jérôme, RONDET Chantal et DELPUECH Jean-Luc.

Absent(s) excusé(s) : LAPENU Marie-José, ETCHEVERRY Anne, CHAVES Jonathan, BELLOCQ Aurélien, TAUZIN Marie-France.

Secrétaire de séance : FRACCHETTI Bernard

2025-07-01-11/54 Acquisition gracieuse Sarrau rue de Sempouy

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la propriété de personnes publiques,
Considérant l'intérêt général de poursuivre l'aménagement de la rue de Sempouy,
Vu l'accord commun signé le 14 mai 2025 de la promesse de vente entre [REDACTED] et la Commune de Labenne,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- D'ACCEPTER la cession gracieuse à son profit de la parcelle AI 540 d'une superficie de 73 m2 issue de la propriété de [REDACTED] situé au 7 rue de Sempouy à Labenne.
- DE S'ENGAGER à prendre en charge les frais afférents de l'acte notarié.
- DE DONNE POUVOIR à Madame la Maire pour signer les actes afférents.
- D'AUTORISER la rétrocession de ladite parcelle dans le Domaine Public de la commune pour intégration dans le domaine communautaire.

A Labenne, le 2 Juillet 2025

Le Secrétaire de séance


Bernard FRACCHETTI
(Landes)

La Maire,


Stéphanie CHESSOUX
(Landes)

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telrecours.fr.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 04/07/2025
Et publication et/ou notification le 04/07/2025